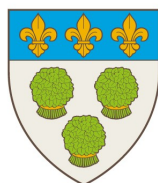




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 028/2019

Rapporteur : Catherine GIBERT

OBJET : Centres sociaux - Financement des actions 2019

Le projet social développé sur la période 2018/2021 par l'**Espace Simone Veil et le centre social des pénitents** s'appuie sur 4 axes forts :

- Accueil / Accès aux droits ;
- Animation vie locale ;
- Intégration sociale de la jeunesse ;
- Projets familles.

Ces axes visent à accompagner l'ensemble des usagers et les publics de la commune, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) pour l'espace Simone Veil, en prenant en compte l'ensemble des partenaires et des acteurs présents.

Les centres sociaux accueillent et organisent des événements, des ateliers et des dispositifs sur différentes thématiques. Ceux-ci permettent une ouverture des centres sociaux sur l'extérieur et permettent aux habitants de découvrir les structures. Ils permettent également de cibler des problématiques particulières et ainsi mener des ateliers en petits collectifs selon les besoins repérés.

C'est dans ce cadre que l'Espace Simone Veil et le centre social des Pénitents sollicitent des aides financières auprès de différents partenaires et collectivités.



L'Espace Simone Veil et le centre social des Pénitents ont sollicité une aide financière auprès :

- De la CAF au titre de la prestation de service Animation Globale et Coordination ;
- De la CAF au titre de la prestation de service Animation Collective Famille ;
- De la CAF au titre des Fonds propres / REAAP / CLAS ;
- De la CAF au titre de l'accueil jeunes ;
- Du Commissariat Général à l'Egalité des territoires (CGET) ;
- De la communauté d'agglomération SNA / Contrat de ville ;
- Du Conseil Départemental au titre d'appel à projet jeunes / CLAS ;
- Des bailleurs sociaux.

L'Espace Simone Veil est également amenée à solliciter des subventions dans le cadres des projets suivants.

Projet « Soutien artistique » avec La Source

Dans le cadre de l'intégration citoyenne de la jeunesse, les projets culturels, en tant que vecteurs d'ouverture socioculturels, ont toute leur importance. C'est le cas notamment dans les QPV où nombreux sont les jeunes qui ne fréquentent pas les espaces culturels tels que le Conservatoire ou les écoles de théâtre.

Des stages de découverte culturelle ou artistique sont organisés, en partenariat avec l'association La Source La Guéroulde. 12 jeunes issus des QPV seront initiés à différentes techniques et outils de création sur la base de thèmes tels que : la jeunesse d'aujourd'hui, la citoyenneté, le bien vivre ensemble... Une fois les outils et techniques maîtrisés par les jeunes, les œuvres seront exposées au sein des bâtiments municipaux et des partenaires.

Développer ce type de projets dans les QPV favorise le lien et la mixité sociale à travers une ouverture socioculturelle.

Cette action se déroulera dans le quartier des Boutardes, ainsi que dans les locaux de l'Espace Simone Veil.

L'impact de cette action est une ouverture culturelle et artistique auprès des jeunes des quartiers prioritaires, une mise en valeur des jeunes talents issus des quartiers QPV ainsi qu'un renforcement de la mixité filles / garçons.

C'est dans ce cadre que l'Espace Simone Veil sollicite des aides financières auprès de différents partenaires et collectivités :

L'Espace Simone Veil a sollicité une aide financière auprès :

- De Commissariat Général à l'Egalité des territoires (CGET) pour un montant de 3 000€,
- De la communauté d'agglomération SNA pour un montant de 2 000 €.

Accès à la mobilité des jeunes

Un partenariat entre ALFA et l'Espace Simone Veil autour de l'accès à la mobilité des jeunes 16/25 ans est mis en place en 2019.

Cet accompagnement des jeunes dans l'accès à la mobilité s'organisera sous forme de sessions au Code de la Route, de journées d'informations sur la mécanique du scooter ainsi que de journées de sensibilisation à la sécurité routière.

A l'issue de ce cursus et après avoir assuré sur l'ensemble des créneaux mis en place au sein de l'Espace Simone Veil, les jeunes pourront se présenter à l'examen du permis scooter auprès de l'association ALFA.

De plus, dans le cadre de ce partenariat et de leur projet professionnel, les jeunes ayant obtenu leur permis scooter, pourront bénéficier de la location d'un véhicule 2 roues motorisées.

Accueil des jeunes en horaires atypiques

Dans la continuité des actions d'ouverture culturelles développées par l'Espace Simone Veil, depuis ces deux dernières années, nous souhaitons réorienter des actions en ciblant plus spécifiquement les jeunes de 16 à 25 ans. Pour ce faire, et tout en assurant le développement des actions de la politique en faveur de la jeunesse, les agents des centres sociaux proposent de développer lors des temps d'accueil atypique plusieurs actions:

- 2 Scènes ouvertes (semaine 26 ou 27 et semaine 52 ou 01) ;
- 4 Cinés - quartier (semaine 16 ou 17/ et semaine 28/30/33) ;
- 2 Cinémas pleins air (semaine 29/31) ;
- la restitution du projet "C'est mon patrimoine" en ouverture des cinés-quartier et plein air. Pour les participants, une sortie au château de Bizy le samedi 13 avril ;
- Deux sorties au-delà de 22h organisées dans le programme de l'accueil jeune à chaque vacance scolaire ;
- Des animations en complément du projet Espace dans ma Ville, lors des horaires atypiques peuvent être proposées.

Également, afin d'élargir l'offre tout en ciblant le public 16 -25 ans, l'Espace Simone Veil s'appuiera sur des prestataires afin d'organiser des événements sur des créneaux atypiques. C'est dans ce cadre que l'Espace Simone Veil sollicite des aides financières auprès de différents partenaires et collectivités :

- Du Commissariat Général à l'Egalité des territoires (CGET) pour un montant de 20 000€ ;
- De la communauté d'agglomération SNA pour un montant de 15 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'intérêt de ces demandes de subventions pour la bonne réalisation des actions mises en place par les centres sociaux,

Considérant l'intérêt de l'accompagnement du public jeune dans une démarche citoyenne en le rendant acteur dans les manifestations socio-culturelles organisées dans la ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux subventions octroyées par les partenaires cités ci-dessus,
- ACCEPTE les versements des subventions obtenues,
- DIT que les recettes seront imputées au chapitre 74 du Budget de l'Espace Simone Veil et du centre social Les Pénitents.

Affaires sociales, famille, handicap, séniors et logement

Avis favorable

Finances

Avis favorable

Sports et jeunesse

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).